

1HEBDO 1 FEVRIER 2017

Récit d'une manipulation

Pierre Péan, journaliste

<http://le1heβδο.fr/numero/140/rcit-d-une-manipulation-2051.html>

Paul Kagamé, président de la République du Rwanda, n'a pas de mots assez durs pour critiquer la justice française. Il est prêt à tout pour empêcher qu'elle juge les méthodes qu'il a utilisées pour arriver au pouvoir. Tout, y compris l'élimination physique de ceux qui veulent témoigner contre lui. Deux « petits » juges installés dans la galerie Saint-Éloi, le pôle antiterroriste du Palais de justice de Paris, tiennent en effet son destin entre leurs mains. Bien sûr, par déformation professionnelle, le dictateur Kagamé ne peut croire une seconde que la justice française soit indépendante. Pour lui, ces deux magistrats sont de simples grouillots des autorités. Et, partant de cette analyse, il compte bien faire plier Paris en utilisant chantages et menaces en tout genre.

Il a de bonnes raisons de s'accrocher à cette idée puisqu'elle a déjà fonctionné lorsque Nicolas Sarkozy était à l'Élysée. Ce dernier avait tout mis en œuvre pour entraver le cours de la justice qui désigne, depuis dix ans, l'actuel chef d'État rwandais comme le commanditaire de l'attentat du 6 avril 1994, à Kigali, contre l'avion présidentiel rwandais, un Falcon 50 immatriculé 9XR-NN. Un attentat qui a pulvérisé l'avion en provoquant la mort de Juvénal Habyarimana, son prédécesseur, comme du président du Burundi, de leur suite et des trois Français qui composaient l'équipage. Neuf collaborateurs de Kagamé sont aujourd'hui poursuivis des chefs d'attentat en relation avec une entreprise terroriste. Et le président rwandais a fait lui-même l'objet d'une demande auprès du secrétaire général des Nations unies pour que soient engagées contre lui des poursuites par le Tribunal pénal international du Rwanda.

Pour comprendre l'acharnement du président Paul Kagamé, il faut d'abord avoir en tête le fossé entre deux lectures du drame rwandais, celle qui se rapproche de la réalité et celle imposée par Kagamé pour asseoir sa légitimité. La première est la suivante : le drame rwandais est une guerre civile sauvage entre Tutsis et Hutus, les deux principaux groupes de population du pays. Guerre inaugurée en octobre 1990 par une agression armée des Tutsis de la diaspora installée en Ouganda, avec le soutien de l'armée ougandaise, puis relancée par l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. Les extrémistes hutus commencèrent alors ce qu'on appela, jusqu'à la fin des années 1990, « le génocide des Tutsis et des Hutus modérés ».

Dans la seconde lecture, le roman fabriqué par Kagamé et ses relais, le drame rwandais se résumerait à un affrontement entre le Bien et le Mal, entre les bons Tutsis et les Hutus génocidaires. Kagamé aurait mené une guerre de libération nationale contre un régime ayant programmé le génocide des Tutsis avec l'aide de la France. Il aurait mis un terme au génocide et pris in fine le pouvoir, le 12 juillet 1994, malgré l'aide apportée par les militaires français aux Hutus.

C'est ce roman-là que les juges français contestent en désignant Paul Kagamé comme le commanditaire de cet attentat dont les exécutants forment aujourd'hui l'armature de l'État rwandais.

En effet, il y a au moins un fait sur lequel presque tout le monde est d'accord : la mort du président Juvénal Habyarimana est le « facteur déclenchant du génocide ». Comme l'explique une des meilleures sources sur le drame rwandais, l'ancienne procureure du Tribunal pénal international Carla Del Ponte : « S'il était avéré que c'est le Front patriotique rwandais des Tutsis qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'est toute l'histoire du génocide du Rwanda qu'il faudrait réécrire. »

Comment la justice française se retrouve-t-elle dans la position de dire la vérité historique sur les atrocités commises dans ce petit pays des Grands Lacs ? Comment le comprendre alors que le Rwanda ne faisait pas partie du « pré carré » français ? Dès le lendemain de l'attentat, le Conseil de sécurité demandait à Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, de lui présenter un rapport sur l'événement dans les plus brefs délais. C'était sans compter les obstructions systématiques de Kagamé. Mais voilà, l'équipage du Falcon 50 était composé de trois Français, et leurs familles, à partir de la fin du mois d'août 1997, déposent plainte contre X. Saisi à Paris, le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière commence l'enquête. Il reconstitue l'histoire des deux lanceurs et des missiles dont l'un a touché l'avion. Il parvient à établir qu'ils font partie d'une commande de quarante missiles SAM 16 passée en 1987 par l'Ouganda à l'Union soviétique. Puis la preuve est rapportée que le Front patriotique rwandais a utilisé des missiles issus de ce lot en 1991 et que deux lanceurs ont été retrouvés près de la ferme de Masaka, d'où a été tiré l'engin qui a abattu l'avion. Le juge Bruguière entend également de nombreux témoins directs et indirects qui lui permettent de reconstituer la genèse et l'exécution de l'attentat. Pendant ce temps-là, les réseaux pro-Kagamé mènent une campagne efficace pour installer en France le roman du Front patriotique rwandais (FPR) en traitant ceux qui s'en écartent de négationnistes et de révisionnistes.

Les années passent. En mars 2004, Stephen Smith, à la une du Monde, révèle les principaux éléments de l'instruction du juge Bruguière qui met en cause Kagamé et le FPR. Quasiment en même temps, à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du début du génocide, Patrick de Saint-Exupéry, alors journaliste au Figaro, lance un violent réquisitoire contre la France qu'il accuse d'être complice du génocide. De manière concomitante, est créée la Commission d'enquête citoyenne (CEC) « pour la vérité sur l'implication française dans le génocide ». La CEC, qui rassemble diverses associations, est à l'origine des plaintes déposées devant le tribunal aux armées en 2005 contre des militaires français de l'opération Turquoise déployée au Rwanda. Pour elle, « l'opération Turquoise n'a pas fait que protéger des tueurs, elle a permis de tuer plus de Tutsis ». Dans la foulée, Paul Kagamé, anticipant les développements de l'instruction du juge Bruguière, met en place une commission présidée par Jean de Dieu Mucyo, ancien ministre de la Justice. Elle est chargée de rassembler les éléments de preuve montrant l'implication de la France dans la préparation et l'exécution du

génocide. Ainsi Kagamé veut-il être en position de force, le jour venu, pour engager un bras de fer avec Paris.

C'est bien vu. Le 15 novembre 2006, le juge Bruguière lance plusieurs mandats d'arrêt. Neuf jours plus tard, le Rwanda rompt ses relations diplomatiques avec la France. Paul Kagamé semble toutefois hésiter sur la façon de concilier son roman national avec le rôle qu'il a joué dans l'attentat. Interviewé, le 7 décembre 2006, par le journaliste Stephen Sackur de la BBC, il laisse entendre que sa décision de tirer sur l'avion d'Habyarimana était un acte de guerre. À la question : « Mais vous n'aviez pas le droit de descendre son avion et de l'assassiner ? » Kagamé répond : « Eh bien, j'avais le droit de me battre pour mes droits ! »

Toujours dans cet état d'esprit consistant à poser des actes judiciaires symétriques de ceux de la France pour être en position d'échanger l'abandon des uns avec l'abandon des autres, Paul Kagamé crée, le 16 avril 2007, un Comité d'experts présidé par Jean Mutsinzi, ancien président de la Cour suprême du Rwanda et juge à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, pour déterminer les causes, circonstances et responsabilités de l'attentat. Un mois plus tard, Nicolas Sarkozy gagne l'élection présidentielle et nomme Bernard Kouchner, ami de Kagamé, au Quai d'Orsay. Dès sa désignation, le nouveau ministre fait du rétablissement des relations diplomatiques entre Paris et Kigali une priorité absolue. La condition sine qua non posée par son ami rwandais est l'abandon de l'instruction judiciaire et des mandats d'arrêt. Jean-Louis Bruguière s'efface. Le juge d'instruction Marc Trévidic prend la relève.

Commencent alors une série de manœuvres clandestines, de manipulations et de pressions du cabinet Kouchner et de l'Élysée sur la justice pour faire exploser l'instruction du juge Bruguière. Le 13 décembre, la normalisation des relations franco-rwandaïses est enclenchée à l'Élysée. Les tâches sont réparties. À Sylvie Pantz, conseillère aux affaires juridiques internationales et aux droits de l'homme au cabinet de Bernard Kouchner, de se procurer et d'éplucher le dossier Bruguière. Elle participe à un « groupe téléphonique » composé de Jean de Gliniasty, patron de la direction Afrique au ministère des Affaires étrangères, et de Martin Ngoga, procureur général du Rwanda. Autour d'eux s'activent deux conseillers Afrique au cabinet de Bernard Kouchner, Charlotte Montel et, surtout, Laurent Contini à qui son engagement militant derrière Paul Kagamé vaudra, lors de cette réunion du 13 décembre, une singulière remarque de Bruno Joubert, adjoint de Jean-David Levitte, conseiller diplomatique de Nicolas Sarkozy. En l'invitant à s'exprimer, il déclare avec mordant : « Je passe la parole au représentant personnel de Paul Kagamé... »

Tous ces conciliabules aboutissent à la rencontre, le 26 janvier 2008, entre Bernard Kouchner et Paul Kagamé à Kigali. Paris est désormais mobilisé pour tenter de mettre la justice au service de son action diplomatique. À la fin du printemps 2008, les fonctionnaires du Quai et les Rwandais peaufinent des solutions pour que Kigali ait accès au dossier d'instruction... et puisse le mettre en pièces.

Le 5 août 2008, Le Monde fait sa une sur le rapport Jean de Dieu Mucyo, un terrible réquisitoire accusant la France d'avoir participé au génocide. Le ministre de la Justice rwandais évoque la perspective de poursuites judiciaires contre « des personnalités pointées du doigt pour leur rôle dans le génocide ». Et de livrer les noms de 33 responsables français – 13 politiques et 20 militaires – dont Édouard Balladur, Alain Juppé, Dominique de Villepin, François Léotard, Hubert Védrine et Jean-Christophe Mitterrand. Probablement libérés par cette une, les médias qui marchaient timidement dans les pas de Paul Kagamé pour taper sur la France, puissance néocoloniale, coupable par essence de tous les crimes commis en Afrique, font leur les violentes accusations rwandaises. Le rapport Mucyo réduit provisoirement à néant les efforts de Kouchner et de ses conseillers qui n'ont manifestement pas pris toute la mesure de la violence dont est capable le despote de Kigali.

Les événements s'enchaînent. Le 26 septembre 2008, lors d'une rencontre discrète à New York avec Paul Kagamé, Nicolas Sarkozy propose de dépêcher à Kigali son conseiller juridique, Patrick Quart, afin de préparer une éventuelle mission des juges français dans la capitale rwandaise. Or le 23 octobre, le juge Trévidic annonce qu'il va clore son instruction en laissant entendre qu'il est l'objet de pressions. Patrick Quart et Bruno Joubert, le Monsieur Afrique de l'Élysée, sont conscients que le dossier va considérablement envenimer les relations entre Paris et Kigali, puisque la seule perspective judiciaire est la condamnation par contumace des neuf Rwandais qui font l'objet d'un mandat d'arrêt. Ils foncent immédiatement à Kigali. Les 29 et 30 octobre, les deux conseillers suggèrent au pouvoir rwandais d'envoyer témoigner devant le juge l'accusé le moins compromis en signe de bonne volonté. Et c'est ainsi que le 11 novembre, Rose Kabuyé, une des neufs Rwandais visés, se dit « prête à parler aux juges ».

Une semaine plus tard, elle est présentée au juge Trévidic qui souhaite l'incarcérer. Mais le procureur général veille. Malgré une mise en examen pour « complicité d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste », il souligne que Rose Kabuyé nie les faits et qu'un témoin important s'est rétracté par voie de presse pour demander son maintien en liberté. Le juge des libertés accède à sa demande. Voilà donc Rose Kabuyé libre et enchaînant telle une star interview sur interview dans les médias français.

Bernard Kouchner se fend de déclarations si favorables qu'on pourrait croire que Rose Kabuyé est l'invitée officielle de la République française ! Au cours de l'émission dominicale de RFI-TV5Monde-Le Monde, le ministre espère qu'elle pourra, ayant accès au dossier, dissiper les malentendus. « Il faut, dit-il, que l'on rétablisse, avec ceux qui ont subi le génocide, avec ce Rwanda qui renaît, des relations normales. » Et, la France, bonne fille, l'autorise à aller passer les fêtes de fin d'année à Kigali où elle est accueillie en héroïne...

Le blocage de l'instruction est en bonne voie et les signes de réconciliation se multiplient. De nombreux émissaires, plus ou moins secrets, vont porter la bonne parole à Kigali. Début novembre 2009, deux magistrats passent une semaine au Rwanda pour donner satisfaction à Kigali qui demande que les réfugiés rwandais en France, considérés comme « génocidaires », soient jugés en France. Le principe d'une collaboration judiciaire entre les deux pays est

acquis, aussi bien pour juger les Rwandais « génocidaires » en France que pour « aider » le juge Trévidic à compléter son instruction. Personne ne soulève la question de l'impossibilité de rendre une justice équitable à partir d'une coopération entre la justice d'une démocratie – la France – et celle d'une dictature – le Rwanda.

Comment peut-on imaginer que Kagamé accepte d'aider loyalement une instruction qui le met en cause et ébranle les fondements de son régime ? Comment croire qu'il puisse laisser l'enquête prospérer alors qu'il a la main sur le choix des témoins et le contenu de leurs déclarations ? Il se sent à présent maître du dispositif. Le dimanche 30 novembre 2009, Paul Kagamé consent dès lors sereinement à rétablir les relations diplomatiques avec la France. Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, accompagné d'André Parant, le nouveau Monsieur Afrique de l'Élysée, et d'Abakar Manany, un homme de l'ombre tchadien proche du président rwandais, font le déplacement à Kigali pour fêter l'événement.

Un mois plus tard, Bernard Kouchner se rend à Kigali pour rencontrer son ami Kagamé. Le 7 janvier 2010, il est accueilli à sa descente d'avion par Rose Kabuyé ! Un acte symbolique qui ressemble en réalité à un bras d'honneur fait à la France, puisque le même jour est rendu public le rapport Mutsinzi qui prend le contre-pied des conclusions du juge Bruguière. Les relations entre Kagamé et Sarkozy se resserrent encore le 24 janvier, quand Paris reconnaît de « graves erreurs d'appréciation » et une « forme d'aveuglement » de la France.

Derrière ces gestes officiels de réconciliation, le dossier de l'attentat est bien présent dans les esprits de tous. Et tous – Français comme Rwandais – attaquent Bruguière ad hominem et rejettent brutalement ses conclusions. Faisant semblant d'oublier qu'au cœur de son instruction se trouve la traçabilité des missiles, laquelle désigne sans ambiguïté Kagamé et le Front patriotique rwandais (FPR). Personne ne semble s'étonner que des témoins importants se rétractent. La rétractation la plus médiatisée est celle d'Abdul Ruzibiza, témoin essentiel du dossier, qui confiera avant sa mort au juge Trévidic qu'il était revenu sur ses déclarations pour des « questions de sécurité ». Last but not least, on évoque la venue du juge Trévidic à Kigali.

Probablement influencés par le rapport Mutsinzi, et ne faisant pas confiance aux nombreux témoins qui avaient désigné la proximité de la ferme de Masaka comme lieu de lancement des missiles, les juges Marc Trévidic et Nathalie Poux signent, le 21 avril 2010, une ordonnance pour désigner des experts en balistique. Le 31 mai à Nice, en marge du 25e sommet Afrique-France, Paul Kagamé confirme officiellement que le juge français « aura accès à ce qu'il veut voir au Rwanda ». Effectivement, les deux juges accompagnés des experts et des avocats des parties civiles sont très bien reçus par les plus hautes autorités judiciaires rwandaises. Du jamais vu dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Ils sont bien guidés et surtout bien orientés. Il est curieux à ce propos qu'aucun média n'ait relativisé l'indépendance de cette enquête alors même que Louise Arbour et Carla Del Ponte, deux procureures du Tribunal pénal international, pourtant dotées de pouvoirs supranationaux, n'ont jamais pu aller de l'avant. Dans La Traque, les criminels de guerre et moi, Carla Del Ponte raconte qu'elle a dû retirer ses enquêteurs,

craignant pour leur vie comme pour la sienne. Louise Arbour a dit la même chose, en octobre dernier, dans une interview au quotidien canadien Globe and Mail.

Les deux juges français voulant entendre les Rwandais toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt, décident, après moult tractations, de les auditionner à Bujumbura, la capitale du Burundi, où il est acquis que les Rwandais ne seront pas arrêtés. Les mandats d'arrêt sont transformés en mises en examen. Les Rwandais sont interrogés du 6 au 14 décembre 2010. Est-il besoin de préciser qu'ils nient toutes les accusations dont ils font l'objet ?

Il y a mieux. Peu satisfaits du premier rapport balistique, car les traces matérielles n'existent évidemment plus dix-sept ans après l'attentat, les juges français font appel à des experts en acoustique qui doivent déterminer le lieu de lancement des missiles à partir de la mémoire auditive de témoins, si longtemps après les faits ! Notons que c'est par ailleurs Kigali qui choisit presque tous les témoins, en éliminant soigneusement ceux qui pourraient désigner Masaka comme lieu de départ des tirs ! À cette méthode très contestable s'ajoute celle des « experts » qui ne se rendent pas au Rwanda mais effectuent leurs mesures, en France, à La Ferté-Saint-Aubin, dans le Loiret – un pays plat n'ayant aucun rapport avec les collines de Masaka et Kanombé...

Le 10 janvier 2012, les deux avocats des Rwandais, Léon-Lef Forster et Bernard Maingain, se rendent galerie Saint-Éloi de 14 heures à 18 heures pour entendre les juges livrer les conclusions de l'enquête balistique. La séance se tient à huis clos mais Kigali a reçu le rapport trois jours auparavant !

Curieusement, avant même le début de cette lecture, les médias commencent à en rendre compte et exonèrent les proches de Kagamé. Le soir même, puis le lendemain, la plupart des médias entonnent le même credo, alors qu'ils n'ont évidemment pas lu les deux rapports totalisant 369 pages et que ceux-ci ne désignent absolument pas les extrémistes hutus comme responsables de l'attentat. Le 11 janvier, Libération barre ainsi sa une par un définitif « Irréfutable ». Le quotidien consacre trois pages à cet « événement historique » en expliquant que « le rapport du juge Trévidic confirme que l'avion du président Habyarimana a été abattu par des extrémistes hutus. Et pulvérise,

après dix-huit ans, les thèses négationnistes ». La journaliste Maria Malagardis ose même : « Enfin était apportée la preuve d'un génocide minutieusement préparé sous l'œil attentif de Paris. »

Dans la journée du 11, de nombreux médias assèment cette « vérité ». Lors d'une conférence de presse, Me Forster se livre à une violente attaque contre le juge Bruguière, parle de manipulation « aussi lourde dans l'histoire judiciaire que celle qui a emporté le dossier Dreyfus », et annonce qu'il va déposer une plainte pour « tentative d'escroquerie au jugement en bande organisée ». Les porte-plumes de Kagamé reprennent les saintes paroles. Quelques personnalités réussissent toutefois à faire connaître leur indignation. Exemple : dans un article publié dans Marianne et intitulé « Rwanda : les idiots utiles de

Kagamé », les médecins humanitaires Rony Brauman et Jean-Hervé Bradol et la chercheuse au CNRS Claudine Vidal écrivent que « la quasi-unanimité de la presse française sur les prétendues conclusions du rapport balistique commandé [...] fournit une nouvelle opportunité de comprendre comment le régime de Kigali assure son impunité ».

La tragédie rwandaise a fait émerger un nouveau genre de journalistes. Ceux qui savent a priori la vérité et qui enquêtent ensuite pour prouver qu'ils ont raison. Une investigation hémiplégique, dont Libération n'a pas, hélas ! le monopole. Jeune Afrique est même probablement un cran au-dessus de Libération pour servir la soupe au régime de Paul Kagamé. François Soudan, directeur de la rédaction, s'est assuré la quasi-exclusivité de la parole du dictateur, mais aussi des publiereportages sur le paradis rwandais.

À l'automne 2013, c'est au tour de Patrick Karegeya, qui dirigea les services secrets extérieurs rwandais de 1994 à 2004, de vouloir rencontrer les juges français pour leur dire également la responsabilité de Kagamé. Il souhaitait, comme il me l'a confié, leur révéler le modus operandi de l'attentat. Mais Patrick Karegeya ne viendra pas à Paris. Le 1er janvier 2014, il est retrouvé étranglé dans une chambre du palace Michelangelo, l'un des hôtels les plus sécurisés de Johannesburg.

Peu de temps après la mort de son ami, le général Faustin Kayumba Nyamwasa, qui au moment de l'attentat dirigeait la DMI, les services de renseignement du FPR, fait lui aussi l'objet d'une tentative d'assassinat en Afrique du Sud par les tueurs de Kagamé. Quelques jours plus tard, il me confie qu'il souhaite rencontrer les juges français pour apporter les preuves de la culpabilité de Kagamé. Il est convaincu que l'acharnement du dictateur rwandais contre lui est largement dû aux secrets qu'il détient sur l'attentat. Les demandes du juge pour l'entendre se heurtent au refus de la justice sud-africaine.

Finalement, les juges décident de clore leur instruction en juillet 2014. Mais ils sont contraints de la rouvrir à la fin de l'été, suite à la demande d'Émile Gafirita, ex-soldat rwandais, qui veut leur dire qu'il a accompagné les missiles dissimulés dans une camionnette du QG de Kagamé à Kigali. Il vit caché à Nairobi et est traqué par le régime rwandais car son ami Joël Mutabazi a été arrêté et, sous la torture, a livré son nom. Il demande au juge que le secret de sa venue soit gardé jusqu'à son arrivée galerie Saint-Éloi. « Je ne vois pas en quoi indiquer son identité serait un risque supplémentaire », rétorque alors le juge d'instruction français. Émile Gafirita accepte in fine les conditions du juge. Dans l'attente de sa convocation, il écrit à son avocat : « Le plus vite serait le mieux, avant qu'ils ne me fassent taire à jamais. » De fait, le 13 novembre, juste après la réception de sa convocation, Émile Gafirita est enlevé et disparaît. Me Forster ose dire que « cette disparition pourrait être une manipulation ». Pas plus les médias que les politiques n'ont élevé la voix sur ce scandale judiciaire et humain.

Marc Trévidic, considéré à Kigali comme un « bon » juge, quasiment acquis à la non-culpabilité de Paul Kagamé, ferme enfin l'instruction, lui laissant espérer un non-lieu qui

serait transformé en victoire par son très puissant appareil de propagande. Puis, patatras ! le général Faustin Kayumba Nyamwasa, patron des services secrets de Kagamé au moment des faits, fait parvenir, en juillet 2016, un document accusant nommément celui-ci d'être le commanditaire de l'attentat. Il annonce être prêt à parler aux juges, lesquels n'ont plus d'autre choix que de rouvrir l'instruction, en provoquant une nouvelle fois l'ire du tyran.

Me Lev Forster parle alors de « manœuvre grossière, vraisemblablement initiée par un arrière-cabinet occulte négationniste qui, dans ce dossier, essaie de déstabiliser le président Kagamé ». Paul Kagamé enchaîne en menaçant de rompre une nouvelle fois les relations diplomatiques avec la France. Louise Mushikiwabo, sa ministre des Affaires étrangères, déclare : « Le Rwanda ne sera pas soumis à une intimidation judiciaire de la France. » Effectivement, le mardi 29 novembre, le procureur général du Rwanda annonce l'ouverture d'une enquête sur le rôle de vingt responsables français dans le génocide. Comme d'habitude Paul Kagamé peut compter sur ses nombreux fans et groupies français pour relayer sans bémol les accusations rwandaises dans nombre de médias, Jeune Afrique et Libération en tête.

Alors que la mécanique juridique devant aboutir à l'audition du général Kayumba tournait normalement, un gros caillou vient gripper le système à Pretoria, en Afrique du Sud. L'ambassade de France, dirigée provisoirement par Charlotte Montel, presse verbalement le ministère de la Justice sud-africain de ne pas donner suite à la demande d'entraide des juges français pour entendre Kayumba. Entrave à la justice déjouée quand les Sud-Africains répondent aux diplomates français de faire cette demande par écrit...

Pour le moment, l'instruction continue malgré les cris d'orfraie de Kigali et des « idiots utiles » français. La justice reconsidérera-t-elle sa position vis-à-vis des proches de Kagamé mis en cause dans le dossier ? Ne devra-t-elle pas tenir compte des événements très graves qui ont perturbé l'instruction ces dernières années : assassinats, tentatives d'assassinat, enlèvements et autres entraves manifestes à la justice ? Elle devrait en toute logique aboutir à la reconnaissance de la culpabilité de Paul Kagamé dans l'attentat et donc, en partie, dans le génocide. Sauf si, comme en 2007, l'exécutif français décidait de se mettre en travers de la justice par peur des chantages de Kigali. À présent, en l'absence d'enquête internationale sur l'attentat, seule la justice française peut dire la vérité. Une vérité dont Paul Kagamé ne veut à aucun prix, puisque sa légitimité internationale est basée sur le mensonge...

Pierre Péan, journaliste

« Ce qui a été tenté a été honorable de bout en bout »

Le grand entretien

Hubert Védrine, diplomate

Que s'est-il vraiment passé au Rwanda en 1994 ?

C'est fascinant de voir que les interrogations et les polémiques, longtemps après, ne se concentrent que sur cette année tragique. Comme si les procureurs autoproclamés de la France voulaient occulter la genèse, qui remonte à l'année 1990, lorsque Kagamé, soutenu par l'armée ougandaise, envahit le Rwanda pour reprendre le pouvoir perdu par les Tutsis en 1962. Mitterrand comprend alors tout de suite que les Hutus très majoritaires (85 %) ne vont pas se laisser déloger et donc que cela va tourner aux massacres. Il estime qu'il lui faut donc réagir, sans compter que ne pas le faire voudrait dire que la garantie de sécurité assurée par la France en Afrique ne vaut plus rien. C'est pourquoi il soutient militairement l'armée rwandaise pour l'aider à tenir au nord sa frontière avec l'Ouganda, mais à condition que Kigali donne des contreparties : sur le retour des réfugiés (Tutsis), le respect des droits démocratiques, la place de l'opposition. Il y a donc un volet militaire et un volet politique.

La cohabitation de 1993 change-t-elle la donne ?

Pas du tout. Balladur, Juppé et Léotard sont convaincus par la ligne Mitterrand et ils la poursuivent, avec quelques adaptations dues à Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères. Celui-ci s'investit dans la négociation des accords d'Arusha que, sous notre pression, Tutsis et Hutus finissent par signer. Soulagement général. On pense avoir évité le pire, une sanglante guerre civile. On retire donc l'essentiel de nos troupes.

La France pense alors que la question rwandaise est réglée ?

Tout le monde. Seules quelques voix isolées préviennent que même si les Hutus ont signé, ils ne lâcheront rien. Et que, en face, le FPR, le Front patriotique rwandais de Kagamé, a fait semblant d'accepter, alors qu'en réalité il veut bien plus que récupérer une partie seulement du pouvoir dans un compromis imposé par la France : il veut tout. Mais nul n'accuse alors la France d'avoir mal agi. Au contraire ! Les Africains, les autres pays occidentaux sont heureux que nous ayons désamorcé ce conflit.

Tout change en 1994 ?

Oui, survient l'attentat qui abat l'avion du président Habyarimana, le 6 avril 1994. Mitterrand me dit le jour même : « C'est épouvantable, ils vont s'entretuer. Tout ce qu'on a fait depuis 1990 est fichu. » Quels que soient les auteurs de l'attentat, le président comprend qu'ils veulent briser le compromis imposé par la France. Soit il s'agit des extrémistes hutus qui n'acceptent pas que Habyarimana, sous la pression de la France, ait consenti à un partage du pouvoir. Soit c'est le clan de Kagamé qui ne veut pas d'un demi-succès. Dans les deux cas, c'est un refus du compromis français. Une dimension que les controverses ultérieures n'ont jamais prise en compte.

Le Rwanda devient une affaire de premier plan. Les massacres se transforment en génocide. Est-ce que la France doit revenir pour essayer de limiter les massacres ? Le président se pose la question. Juppé, au Quai d'Orsay, y est favorable. Il est le premier à employer le mot de génocide. L'armée est en revanche très réticente. Mitterrand estime qu'on ne peut y aller seuls. Il charge Juppé d'obtenir un mandat des Nations unies. Un temps long se passe, pendant que les massacres s'amplifient, car au Conseil de sécurité, malgré l'action de Juppé, aucun membre permanent ne veut s'engager. Après leurs pertes humaines récentes en Somalie, les Américains renâclent. Finalement, Juppé obtient l'arbitrage de Mitterrand : on y va, avec la caution de l'ONU, mais tout seuls. L'opération Turquoise commence, enfin, le 22 juin 1994. Rien à voir avec les interprétations extravagantes ultérieures données sur cette opération. Ce qui a été tenté a été honorable de bout en bout. Si on peut reprocher une chose à la France, c'est paradoxalement une forme de naïveté après la signature des accords d'Arusha.

En quoi ?

Après les accords d'Arusha, vu la fragilité de la situation et les arrière-pensées des signataires, n'aurait-il pas fallu maintenir une présence militaire renforcée pendant plusieurs années ? On ne l'a pas fait, au contraire. Évidemment c'est facile à dire après. Toujours est-il que personne ne soulève cette question... et qu'elle est justifiée.

Pourquoi a-t-on assisté à ce déchaînement contre la France ?

Longtemps, j'ai cru que l'action de la France serait comprise. Elle avait fait ce qu'elle avait pu, en secouriste honorable mais impuissant. Je ne m'attendais pas à la tournure insensée prise ensuite par les controverses ! C'était impensable. Pourtant plusieurs forces se sont conjuguées dans ce sens : l'action d'ONG radicales, de groupes qui avaient toujours dénoncé systématiquement la politique française en Afrique, qui jugeaient ignoble en soi d'avoir une politique africaine, et ont entretenu un climat de culpabilité, et se sont rués sur le drame rwandais. Par ailleurs, certains Belges – gênés par le piteux héritage laissé par leur pays en 1962 – n'étaient pas mécontents de pouvoir mettre en cause la France. Et puis il y a eu le jeu personnel de Kagamé qui a eu besoin de construire un récit des événements dans lequel il apparaît uniquement comme un sauveur, celui qui a pris le pouvoir pour arrêter le génocide. S'il n'était pas parvenu à imposer cette lecture, cela aurait voulu dire qu'il avait pris le

pouvoir grâce au génocide ! C'était, et cela reste, inassumable pour lui. Il a donc tout fait pour imposer la thèse selon laquelle la France est fautive depuis le début (même sans motifs), et donc tout fait pour que l'on oublie les offensives répétées du Front patriotique rwandais contre le Rwanda à partir de 1990. Or ce sont ces attaques qui ont entraîné l'évolution génocidaire du système rwandais. Depuis, il s'est employé à réduire au silence ou à discréditer ceux qui démontaient sa version des faits.

Les médias ont-ils soutenu la version de Kagamé ?

Notamment. Il y a aussi des chercheurs, des ONG, ainsi que des gens honnêtes, bouleversés par la tragédie... Dans plusieurs médias français importants, il y a souvent eu un journaliste ayant des comptes à régler avec son pays, l'armée ou Mitterrand, qui accusait la France de tout. Les rédactions n'y croyaient pas, mais laissaient dire. Les mêmes journalistes ne se sont jamais intéressés à décrire la stratégie léniniste mise en œuvre par Kagamé avant 1994 – on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs –, ni ce qui a eu lieu ensuite. L'idée que la France avait mal agi s'est ainsi installée dans les esprits car il n'y a pas eu de contre-feux, et elle perdure injustement. Exemple : la controverse sur l'opération Turquoise (l'envoi de troupes françaises au Rwanda à des fins humanitaires en juin 1994) ne tient jamais compte de la séquence 1990-1993 ! Ni du rapport parlementaire Quilès-Cazeneuve de 1998 sur le Rwanda, parfaitement honnête ! Les mêmes procureurs de la France ignorent aussi ce qui s'est passé après 1994 : le durcissement du régime Kagamé, la fuite d'anciens proches de Kagamé qui affirment que ce sont eux qui ont abattu l'avion. Rien là-dessus dans les médias français ! Il en va de même des considérations de la plus haute instance judiciaire espagnole démontrant le 6 février 2008 comment Kagamé et le FPR, depuis l'Ouganda, avaient déstabilisé volontairement le Rwanda par des provocations délibérées pour entraîner des massacres qui justifieraient leur intervention. Les dénonciateurs sont de parti pris. Malgré tout, une émission de la BBC a raconté tout cela.

Qu'a-t-on reproché à Turquoise ?

On a affirmé qu'après l'attentat contre l'avion de notre « complice » Habyarimana, la France avait envoyé des troupes pour protéger ses « amis génocidaires » ! En attendant deux mois ? C'est absurde. Imaginons que la France ait joué le rôle affreux qu'on lui prête, aurait-elle passé des semaines à agiter le grelot au Conseil de sécurité, et à attendre que les États-Unis s'engagent ? Non. Elle aurait envoyé aussitôt les forces spéciales pour exfiltrer ces fameux génocidaires ! Présenter Turquoise comme une opération visant à les sauver est scandaleux, faux et idiot. Mais cela a circulé sans fin.

Êtes-vous convaincu de la culpabilité de Kagamé dans l'attentat contre l'avion ?

En 1995, on n'en savait rien. Avec les années, ma conviction s'est renforcée que c'est probablement Kagamé.

Pourquoi ?

À cause de son comportement ultérieur. De la façon dont il s'acharne à proclamer que la France est coupable. À cause, surtout, des témoignages de ses anciens proches qui l'ont lâché et qui ont porté contre lui, au péril de leur vie, des accusations de plus en plus précises sur le rôle du FPR dans l'attentat. Depuis dix ans, plus les dirigeants français étaient faibles ou gênés, au grand désespoir de l'armée, plus Kagamé durcissait ses attaques. Je mets à part Juppé, pour qui Kagamé était quelqu'un à qui on ne serrait pas la main. Kagamé – que j'ai rencontré deux fois quand j'étais ministre – est passé dans son discours accusateur du « rôle très lourd de la France » à sa « responsabilité », de sa « complicité » à sa « culpabilité ». La réouverture récente en France du dossier judiciaire sur l'attentat a rendu Kagamé furieux. Il semble bien qu'il ait tout fait pour neutraliser ses anciens proches, chefs d'état-major et des services secrets, qui avaient parlé. Il en a fait éliminer plusieurs. L'un d'eux a disparu au Kenya après avoir informé le juge Trévidic qu'il était prêt à témoigner. Kagamé a besoin de l'oubli et de l'impunité. Pour lui, il était donc crucial que les juges actuels prononcent un non-lieu. Ils n'ont pas pu le faire.

Quelle vérité faudrait-il rétablir dans ce dossier si complexe ?

Cesser les réquisitoires staliniens. Accepter d'entendre sans a priori l'autre thèse, le récit de ce que la France a tenté depuis le début, de 1990 à 1993, quitte à penser qu'on n'aurait peut-être pas dû y aller. Prendre en compte aussi ce qui s'est passé depuis 1994, les éléments nouveaux liés à Kagamé, à sa politique, à ses déclarations et à celles de ses anciens proches. Cesser de ne se focaliser que sur le génocide, et l'opération Turquoise, avec pour seul objectif d'incriminer la France au détriment de tout autre objectif. Prendre en compte les nombreuses réfutations factuelles et précises. J'ose espérer que le moment est peut-être venu d'une approche historique objective et dépassionnée. S'il y a une leçon à tirer, c'est de réfléchir de façon réaliste aux conditions de nos interventions. Je pense à 1990, pas à 1994.

Propos recueillis par ÉRIC FOTTORINO

Hubert Védrine, diplomate

Une triple sidération

Colette Braeckman, journaliste

C'était à Auschwitz, cinq ans après le génocide des Tutsis. Quittant le camp de la mort, Yolande, une rescapée, s'écriait : « De nos mains, avec nos machettes, nous avons fait mieux, et plus vite que l'Allemagne nazie, une puissance industrielle... » Plus vite, certainement : pour qu'un million de Tutsis puissent être assassinés en cent jours, il a fallu que tout le monde s'y mette. Les hommes, certes, mais aussi les femmes qui arrachaient les robes de leurs voisines, les enfants qui dénonçaient les « serpents » qu'ils avaient débusqués dans les hautes herbes ou dans les toitures. Dans les églises du Rwanda, on a même mutilé des vierges de plâtre, parce qu'elles ressemblaient aux Tutsis abhorrés, et les curés de paroisse, trébuchant sur les corps, ordonnaient : « Nettoyez-moi cette saleté. » Au Rwanda, les frontières de la nature humaine ont reculé. Désarmée, incrédule, une partie d'un peuple, la minorité tutsie, a été livrée à l'autre, ses voisins hutus, ses bourreaux. Et pendant ce temps, le monde tournait le dos.

Durant vingt-deux ans, on a témoigné, écrit, raconté. Des bibliothèques entières, des films, des conférences... Au fil des enquêtes, des procès, les mécanismes de la « machine à tuer » ont été démontés, pièce par pièce, mais les ressorts sont demeurés dans l'ombre. Que la haine des Hutus à l'encontre des Tutsis, considérés comme des « ennemis intérieurs » dans leur propre pays, ait été attisée par les clichés coloniaux, la propagande, les complexes, tout cela est vrai sans doute. Mais cela ne suffit pas à vaincre la sidération qui nous rattrape à chaque évocation du Rwanda.

Cette sidération est double, voire triple : il y a la cruauté, la haine débridée. Mais aussi l'abandon des victimes, le retrait des forces de l'ONU, le départ des journalistes qui s'en allèrent couvrir les premières élections démocratiques en Afrique du Sud et qui ne revinrent qu'au compte-gouttes, trois mois plus tard, pour couvrir l'épidémie de choléra à Goma, un drame humanitaire étant plus maîtrisable qu'un génocide....

Et puis, aussi, troisième sujet de sidération, il y a le rôle d'une grande puissance démocratique, la France, qui, elle, demeura présente au Rwanda. Mais pour faire quoi ? Et aux côtés de qui ?

Qui étaient ces Français que l'on voyait, en 1993, former des miliciens au maniement des armes blanches ou qui, maquillés de noir, circulaient dans la forêt de Nyungwe ? En mars 1994, qui étaient ces hommes qui, dans les bars de Kigali, se vantaient d'être revenus « pour une mission de courte durée » ? Et dans la nuit du 6 avril 1994, alors que l'avion du président Habyarimana venait d'être abattu, pourquoi est-ce depuis l'ambassade de France qu'une voix inconnue déclara à la Radio des mille collines que c'étaient des casques bleus belges qui avaient tiré ? S'il n'y avait que ces questions-là... Pourquoi des témoins oculaires nous disaient-ils, en avril 1994 déjà, qu'ils avaient vu deux missiles partir du camp Kanombé, siège de la garde présidentielle, auquel seuls les Français avaient libre accès ? Ce que confirma vingt ans plus tard l'enquête de terrain menée par le juge Trévidic... Et pourquoi les avions français arrivant à Kigali pour évacuer les expatriés mi-avril déposaient-ils aussi des caisses d'armes sur le tarmac ? Raisons d'État, mensonges d'État...

Après 1994, c'est une guerre de basse intensité qui s'est poursuivie entre la France et le Front patriotique rwandais : il y eut les offensives médiatiques, les batailles de scoops et de

démentis, les attaques diplomatiques contre un régime qui avait mis fin au génocide et refusait de plier... Il y eut des montagnes de livres, des kilomètres d'articles, le courageux voyage du président Sarkozy à Kigali. Mais jamais de vraie réponse à la seule question qui compte vraiment : pourquoi le pays des droits de l'homme a-t-il été le compagnon de route de cette entreprise de mort et pourquoi les hommes politiques, quels que soient leur parti et même leur génération, ont-ils occulté ou minimisé la responsabilité de leur État dans le dernier génocide du siècle dernier ?

Colette Braeckman, journaliste

Un nez trop fin

Pierre Péan, journaliste

Le chanteur Corneille a vécu son enfance et son adolescence au Rwanda. Il est âgé de 17 ans lorsqu'éclatent les massacres qui déciment sa famille. Il parvient à fuir le pays, gagne l'Allemagne, puis s'installe au Québec où sa carrière d'auteur-compositeur-interprète de R'n'B prend son essor en 2002 avec son premier album *Parce qu'on vient de loin*. Il a raconté son histoire dans le livre *Là où le soleil disparaît* (XO, 2016), dont ce texte reprend de larges extraits.

La lecture de *Là où le soleil disparaît*, la très belle et poignante autobiographie du chanteur Corneille, m'a remis en mémoire une confidence de François Mitterrand : « Savez-vous que les Tutsis massacrent aussi ? » Ce livre sort complètement du roman national imposé par le régime rwandais, avec d'un côté les bons Tutsis et de l'autre les méchants Hutus. Avec une lucidité douloureuse, Corneille constate que le pire et le meilleur ne respectent pas la barrière ethnique. Il commence par le meilleur, l'amour de sa mère hutue pour son père tutsi et celui de son père pour sa mère...

Et le pire commence le soir du 6 avril 1994. Corneille a entendu un bruit de tonnerre qui était en fait le crash de l'avion du président Habyarimana, *abattu par les forces tutsies*. Corneille, comme tout le monde à Kigali la capitale, sait que c'est le Front Patriotique Rwandais (FPR) qui a frappé l'avion. D'ailleurs, pendant quelques années, les gens du FPR tutsi s'en vanteront... Et l'horreur survient... Dans la nuit du 15 avril, vers deux heures du matin, la mère de Corneille entrouvre la porte de sa chambre et lui demande de se lever.

Il a peur. Il sort de sa chambre et croise un soldat qui le fixe sans dire un mot. Dans le salon, toute sa famille est assise, sa mère, son père, ses deux petits frères, sa petite sœur Delphine, sa nounou et le cuisinier. Un autre soldat, AK47 en mains, interpelle son père pour lui demander s'il cache des *inyenzi* (cafards), le terme injurieux et raciste pour désigner les Tutsis.

Le père de Corneille jure qu'il n'en cache pas et revendique haut et fort être un fidèle partisan du régime Habyarimana. Nous n'avons rien à voir avec ces parasites, souligne-t-il. Un gros mensonge parce qu'il croit avoir affaire à des Hutus, lui qui en réalité est membre de l'opposition et fait partie de la direction du Parti social-démocrate rassemblant des Tutsis et des Hutus modérés.

Le premier coup de feu éclate. J'entends mon père pousser ce cri qui résonnera en moi pour toutes les vies qui me restent. Corneille dans un réflexe de survie se cache derrière le divan. Les coups de feu s'enchaînent. Le sang de son frère Christian coule sur sa tempe... Il est le seul survivant.

Il n'y a aucun doute : mes bourreaux sont des sbires du FPR tutsi qui se sont fait passer pour des Hutus. Papa a fait une bourde. Il aurait dû dire la vérité. Qu'avons-nous donc fait au FPR pour être sur leur liste ?

Corneille va errer dans Kigali jusqu'au 25 mai, hébergé chez les uns et les autres, alors que tout près de lui les massacres succèdent aux massacres. Corneille s'éloigne de plus en plus de

son quartier, mais il a un problème, comme lui explique un de ses copains. Il a les traits trop fins, notamment le nez, et risque d'être pris pour un Tutsi aux barrages tenus par les Interahamwe, les milices extrémistes hutues responsables des tueries contre les Tutsis.

Corneille décrit le passage d'un de ces barrages. Ses mots permettent de visualiser une scène qui s'est reproduite des milliers de fois pendant le génocide des Tutsis et des Hutus modérés du 7 avril au 4 juillet 1994, date de la prise de Kigali par le FPR. Il voit les militaires des Forces armées rwandaises (FAR) faire sortir des personnes des rangs des longues files de réfugiés pour les mettre en ligne au bord de la route. Le jeune Corneille affirme ne pas être effrayé après tout ce qu'il a déjà vécu. Il n'arrive pas à croire qu'il puisse finir bêtement dans une fosse commune uniquement parce qu'il a le nez fin et qu'il est grand et mince. Il gonfle son nez comme il le fait depuis un mois. *Mes naso-labiaux ont pris du tonus, et je crois même qu'avec un peu d'effort je ne suis pas à l'abri d'un résultat plus permanent.*

Le trieur le dévisage un peu trop longtemps. Inquiet, Corneille tente de gonfler davantage ses narines. *Seigneur, donne-moi de la largeur au nez, là, maintenant, c'est le seul miracle que je te demanderai, après, on sera quittes.*

La longue et pénible marche de Corneille vers l'ouest continue. Comme tous les Hutus – alors qu'il est tutsi – qui fuient le FPR, il cherche à atteindre Gisenyi, la dernière ville du Rwanda, avant de rejoindre Goma au Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo. Il longe la tristement célèbre rivière Nyabarongo. Il voit des corps inertes flottant par centaines le long de la rivière. Des troncs humains, des bras, des jambes, emportés par le courant.

Il franchit plusieurs barrages. Au dernier, il est sauvé parce que le tueur l'a cru dans son camp. Corneille choisit ce moment pour se poser la question *qui aurait semblé essentielle à d'autres, mais qui reste secondaire en ce qui me concerne : qui était responsable de la mort des miens ?* Il refuse la propagande qui affirme qu'il n'y a que deux camps dans le conflit rwandais. Hutus d'un côté, Tutsis de l'autre. Et de sortir ses tripes pour dire que *dans toute guerre, il n'y a qu'un camp... Il n'y a que l'homme d'un côté du front et l'homme de l'autre.*

Corneille finit son voyage avec la malaria, comme bien des fuyards, qui tombent comme des mouches. Il quitte Gisenyi pour Goma où il prend l'avion pour Kinshasa.

Pierre Péan, journaliste

Un enfant mort parle

Nelly Sachs (1891-1970), *Éclipse d'étoile*, précédé de *Dans les demeures de la mort*, traduit de l'allemand par Mireille Gansel
© Verdier, 1999

[La voix du poète](#)

Louis Chevaillier, éditeur et poète

La mère me tenait par la main
Puis Quelqu'un a levé le couteau de l'adieu :
La mère a dégagé sa main de la mienne
Pour que je ne sois pas atteint.
Mais elle
Doucement a touché encore une fois mes hanches –
Et sa main alors a saigné –

De ce moment, le couteau de l'adieu m'a coupé
En deux la bouchée dans la gorge –
Il a surgi avec le soleil dans le crépuscule du matin
Et s'est mis à s'aiguiser dans mes yeux –
Dans mon oreille vents et eaux s'affûtaient
Et toute voix de consolation enfonçait des aiguilles dans mon cœur –

Quand on m'a mené à la mort
À l'ultime instant j'ai senti encore
Le geste qui retirait le grand couteau de l'adieu.

On cite souvent la phrase d'Adorno : « Écrire un poème après Auschwitz est barbare », en feignant d'oublier que le philosophe ne condamnait pas vraiment l'art, mais plutôt une culture qui ne prendrait pas en compte l'enfer des camps. La question que nous pose Adorno est, en effet, celle-ci : peut-on vivre après de telles tragédies ? Une problématique qui nous concerne tous et à laquelle se confrontent aussi les écrits sur le génocide rwandais de Scholastique Mukasonga, de Véronique Tadjo et d'Abdourahman Waberi.

Le poème reproduit ci-dessus date de 1947. Il est extrait de *Dans les demeures de la mort*, dédié « à mes frères et sœurs morts ». Nelly Sachs avait grandi à Berlin dans une famille juive aisée et assimilée. C'est avec l'émergence du nazisme qu'elle découvre l'histoire du peuple juif. Puis, à partir de 1940, en exil en Suède, elle retrouvera le chemin de la littérature dans l'étude de la kabbale et de la Bible nouvellement traduite par Martin Buber.

Ici, elle emprunte la voix d'un enfant décédé. Dans ses sanglots, elle exprime l'inexprimable : « l'effroyable mutisme d'une gorge devant la mort ». Si la thématique de la vengeance sous-tend la deuxième strophe, l'œuvre de la poétesse éloigne justement cet abîme, « afin que les

persécutés ne deviennent pas persécuteurs ». Avec son héritage de sel, elle mêle parmi les ombres les victimes aux bourreaux. Et écrit par amour, comme, d'un geste, on écarte un couteau.

Louis Chevallier, éditeur et poète

[Génocide]

[Le mot de...](#)

Robert Solé, écrivain et journaliste

Un génocide ne se commet pas du jour au lendemain, sans signes précurseurs. Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, on savait que les juifs étaient menacés, même si personne n'imaginait que la barbarie des nazis irait aussi loin... En 2004, après les tragédies survenues au Rwanda et dans les Balkans, le secrétaire général de l'ONU s'est donné un conseiller spécial « pour la prévention des génocides ».

Mais tout massacre de population civile ne peut être désigné ainsi. Ce crime suppose deux conditions : qu'il relève d'un plan concerté pour détruire un groupe humain ; et que les victimes soient tuées pour leur simple appartenance à ce groupe, comme ce fut le cas des Arméniens en Turquie. Cependant, le terme – créé en 1944 par le juriste polonais Raphael Lemkin à partir du grec *genos* (race, tribu) et du latin *caedere* (tuer) – est tellement frappant qu'on l'a appliqué à des situations aussi différentes que la guerre civile au Darfour ou les folies meurtrières des Khmers rouges au Cambodge. Le mot est même employé de manière rétroactive pour dénoncer par exemple le massacre des Indiens d'Amérique du Nord. D'aucuns rappellent « le génocide des Vendéens » en 1793, et des chantres de l'extrême droite s'en servent pour relativiser la Shoah.

Ce terme finit par être utilisé de façon absurde. À la fin de l'année dernière, une ancienne pédopsychologue de l'hôpital d'Étampes, indignée par une campagne de dératisation à Paris, a mis en ligne la pétition « Stoppez le génocide des rats ». Elle a recueilli plus de 17 000 signatures. À force d'entendre dire n'importe quoi, faudra-t-il dénoncer le génocide de la langue française ?

Robert Solé, écrivain et journaliste

REPERES : LES DATES CLES DU RWANDA

[Repères](#)

Jochen Gerner, dessinateur

LONGTEMPS LE RWANDA REPOSE SUR TROIS GROUPES : LES ÉLEVEURS (TUTSIS), LES AGRICULTEURS (HUTUS) ET LES ARTISANS (TWA)



1890 : L'ALLEMAGNE COLONISE LE PAYS ET S'APPUIE SUR LES TUTSIS POUR L'ADMINISTRER



1916 : LES TROUPES BELGES, DÉJÀ PRÉSENTES AU CONGO, OCCUPENT LE RWANDA



1923 : LA SOCIÉTÉ DES NATIONS (SDN) RATTACHE LE RWANDA AU CONGO BELGE



Je vais vous parler aujourd'hui de votre patrie : la Belgique!...



1962 : LES HUTUS, LARGEMENT MAJORITAIRES, IMPOSENT L'INDÉPENDANCE NATIONALE ET CHASSENT LES TUTSIS



1973 : JUVÉNAL HABYARIMANA DEVIENT PRÉSIDENT APRÈS UN COUP D'ÉTAT



1990 : AIDÉ PAR L'UGANDA, LE FPR ATTAQUE LE RWANDA POUR RENVERSER HABYARIMANA

1991 : PARIS CHERCHE À STOPPER LA GUERRE CIVILE ET IMPOSE LES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA À PARTIR DE JUIN 1992



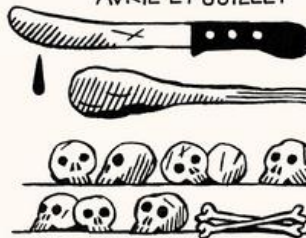
1994 : LE PRÉSIDENT HABYARIMANA EST ASSASSINÉ LE 6 AVRIL

1994 : PLUS DE 800 000 TUTSIS ET HUTUS MODÉRÉS SONT MASSACRÉS ENTRE AVRIL ET JUILLET

1994 : FIN JUIN, LA FRANCE ENVOIE 2500 HOMMES POUR TENTER D'ARRÊTER LE GÉNOCIDE

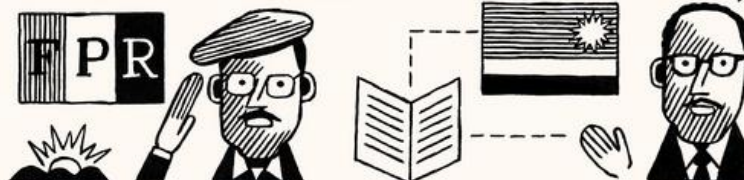
Opération Turquoise

ONU



1994 : LE 18 JUILLET, L'HOMME FORT DU FPR, PAUL KAGAMÉ, DEVIENT VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

2000 : UNE NOUVELLE CONSTITUTION EST ADOPTÉE ET PAUL KAGAMÉ EST ÉLU PRÉSIDENT



Kagamé le « méchant » ougandais

Pierre Péan, journaliste

À l'âge de quatre ans, Paul Kagamé est parti en exil en Ouganda et n'est revenu au Rwanda que vingt-neuf ans plus tard. Il est évidemment plus ougandais que rwandais. Il n'a pas été un enfant modèle et n'a pas laissé de souvenirs impérissables. Le petit Paul était surnommé Kagome, c'est-à-dire le méchant. Mis à la porte de l'école, la rue était devenue son domaine. Il y survivait de petits trafics...

Après avoir perdu les élections de 1980, Yoweri Museveni, jusqu'alors ministre de la Défense ougandais dans le gouvernement de Milton Obote, prend le maquis et crée la NRA (National Resistance Army) avec quelques jeunes exilés rwandais. Parmi eux, Fred Rwigema qui fait venir à ses côtés son ami d'enfance, Paul Kagamé. Celui-ci a alors 21 ans. Maladif, peu apte au combat, il est affecté à la collecte des renseignements.

Grâce aux soldats rwandais, Museveni renverse Obote et prend le pouvoir à Kampala en janvier 1986. Fred Rwigema prend la tête de l'armée avec le titre de chef d'état-major, puis de vice-ministre de la Défense. Son ami Paul Kagamé est nommé à la tête des services de renseignements militaires de l'armée ougandaise, la DMI (Directorate Military Intelligence). Installée à Basima House à Kampala, cette agence va s'illustrer par sa violence. Son chef est d'ailleurs surnommé Pilato, en référence à Ponce Pilate. Il traque les opposants avec cruauté.

« Pendant près de quatre ans, Paul Kagamé a commandé Basima House où il a torturé et massacré des Ougandais innocents à une fréquence journalière », lit-on dans la *Lettre d'information de la Coalition ougandaise pour la démocratie* de janvier 1993, qui poursuit ainsi : « C'est Kagamé qui a introduit les formes suivantes de torture : étouffer la victime en lui couvrant la tête d'un sac plastique fortement serré autour du cou jusqu'à mourir par suffocation ; chocs électriques à travers les testicules ; attacher de lourdes roches aux testicules, conduisant ainsi à la mort et aux dommages physiologiques et psychologiques permanents. Cependant, la forme la plus redoutée est *Akandooya*, qui consiste à ligoter ensemble les bras et les pieds par derrière le dos, la personne formant un cercle. Cette méthode a été appliquée à des milliers de victimes mortes ou laissées les membres endommagés pour toujours. Faire couler du caoutchouc ou du plastique brûlant sur les prisonniers ; faire exploser des coups de pistolet contre l'oreille du prisonnier, entraînant sa surdité instantanée ; forcer le prisonnier à boire de l'urine, du mazout, de l'eau savonneuse ; battre les prisonniers avec un câble métallique. »

Le « méchant » a pu tester ses « spécialités » dans la province de l'Acholi quand la NRA poursuivait les restes des troupes de l'UNLA de Milton Obote. Dès le mois de septembre 1986, les journaux de l'opposition parlent d'« atrocités » et d'« actes incroyables » – incluant massacres de civils, incendies de villages, tortures. Et, en décembre, ces accusations sont relayées par les médias internationaux. L'évêque de l'Église d'Ouganda, Ogwal, déclare que, dans l'Acholi, les troupes se comportent encore plus mal que du temps d'Idi Amin Dada. Le terme « génocide » est employé pour qualifier les agissements de la NRA contre les Acholis...

Pierre Péan, journaliste

Qui sont les Hutus et les Tutsis ?

Ariane Poissonnier, journaliste

La question n'a pas fini de soulever les passions. Pour les uns, il s'agit d'ethnies différentes, les Hutus étant des Bantous venus du Sud et de l'Ouest et les Tutsis des populations originaires de la vallée du Nil. Venus du Nord et de l'Est, les seconds auraient conquis puis opprimé les premiers. Pour les autres, Hutus et Tutsis sont une seule et même ethnie, l'opposition entre les deux groupes ayant été forgée par la colonisation, puis utilisée à des fins politiques depuis le milieu du XX^e siècle.

Ce qui est établi, c'est que tous parlent la même langue, ont les mêmes pratiques religieuses et partagent les mêmes territoires quand, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, les premiers Européens arrivent dans les deux royaumes voisins du Rwanda et du Burundi. Si la monarchie rwandaise est contrôlée par une aristocratie essentiellement tutsie, les groupes hutus, tutsis et twas se répartissent alors entre une vingtaine de clans mêlant ces trois catégories, et tous se disent issus du même ancêtre mythique. Si les Tutsis sont plutôt éleveurs et les Hutus plutôt agriculteurs, les deux activités sont pratiquées sans exclusive – la possession de vaches, symbole fort de richesse aux yeux de tous, est un marqueur social – et on peut, dans certains cas, passer d'une catégorie à l'autre.

Dans *Rwanda, le génocide qu'on aurait pu stopper*, le groupe international composé d'éminentes personnalités auquel l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait confié la mission d'enquêter sur le génocide de 1994 précise : « Durant la période coloniale, sous domination allemande et ensuite sous domination belge, les missionnaires catholiques, inspirés par les théories ouvertement racistes de l'Europe du XX^e siècle, ont concocté une idéologie destructrice de clivage ethnique et de hiérarchisation raciale qui attribuait des qualités supérieures à la minorité tutsie du pays. [...]

« Les prétendues différences entre les groupes ethniques, quoique arbitraires et sans fondement, se sont rapidement ancrées. Les Belges ont rendu les structures complexes du *Mwami* [roi] plus rigides encore et inflexibles sur le plan ethnique. Ils ont institutionnalisé les clivages et les ont consacrés par la délivrance à chaque Rwandais d'une carte d'identité ethnique. Ce système de cartes a été maintenu pendant plus de soixante ans jusqu'à devenir, par une tragique ironie du sort, l'instrument qui a permis aux tueurs hutus d'identifier, pendant le génocide, les Tutsis qui en avaient été les premiers bénéficiaires. »

Ariane Poissonnier, journaliste